

## Le dispositif microprojets dans les Alpes-Maritimes

### → 23 000 € pour les petites associations et les coopératives

Le dispositif microprojets cible les associations et les coopératives de moins de 5 salariés ayant un projet au sein du territoire des Alpes-Maritimes.

La priorité est accordée aux structures qui n'ont pas déjà bénéficié d'une aide publique.

### → Un dispositif de financement... et d'accompagnement

#### **Pour les structures candidates :**

Appui au montage du dossier de demande de subvention et aide à la compréhension des règles du dispositif.

#### **Pour les structures bénéficiaires :**

En cas de sélection, les microprojets continuent d'être accompagnés par la CLAIE pour gérer au mieux les crédits octroyés, atteindre leurs objectifs et pérenniser leur activité.

### → Pas besoin de cofinancement, ni d'années d'ancienneté

L'Union européenne (Fonds social européen) et la Région PACA (PROGRESS) financent 100% de chaque microprojet, un cofinancement n'est donc pas nécessaire pour accéder au dispositif microprojets.

A la différence de la plupart des autres aides publiques, le dispositif microprojets offre la possibilité d'être soutenu sans conditions d'ancienneté.





## → Quel type de projets ?

Un microprojet doit s'inscrire dans au moins une des thématiques suivantes :

- Les créations d'activité dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.
- Les initiatives de nature à combler les déficits de maillage du territoire.
- Les activités qui mettent en avant les métiers patrimoniaux.

*Pour ces 3 thématiques, priorité est donnée aux microprojets ciblant des territoires ruraux isolés ou aux zones urbaines en difficulté.*

- Les actions de lutte contre les différentes formes de discrimination dans le monde du travail.
- Les actions d'insertion socioprofessionnelles innovantes ou expérimentales en faveur des bénéficiaires de minima sociaux, des personnes handicapées, des jeunes et des séniors.

**Tous les microprojets doivent intégrer des modalités de mise en œuvre qui respectent l'égalité entre les femmes et les hommes.**

## → Quels sont les critères de sélection ?

### **L'utilité sociale :**

Le projet doit correspondre à une initiative collective et répondre aux besoins du territoire.

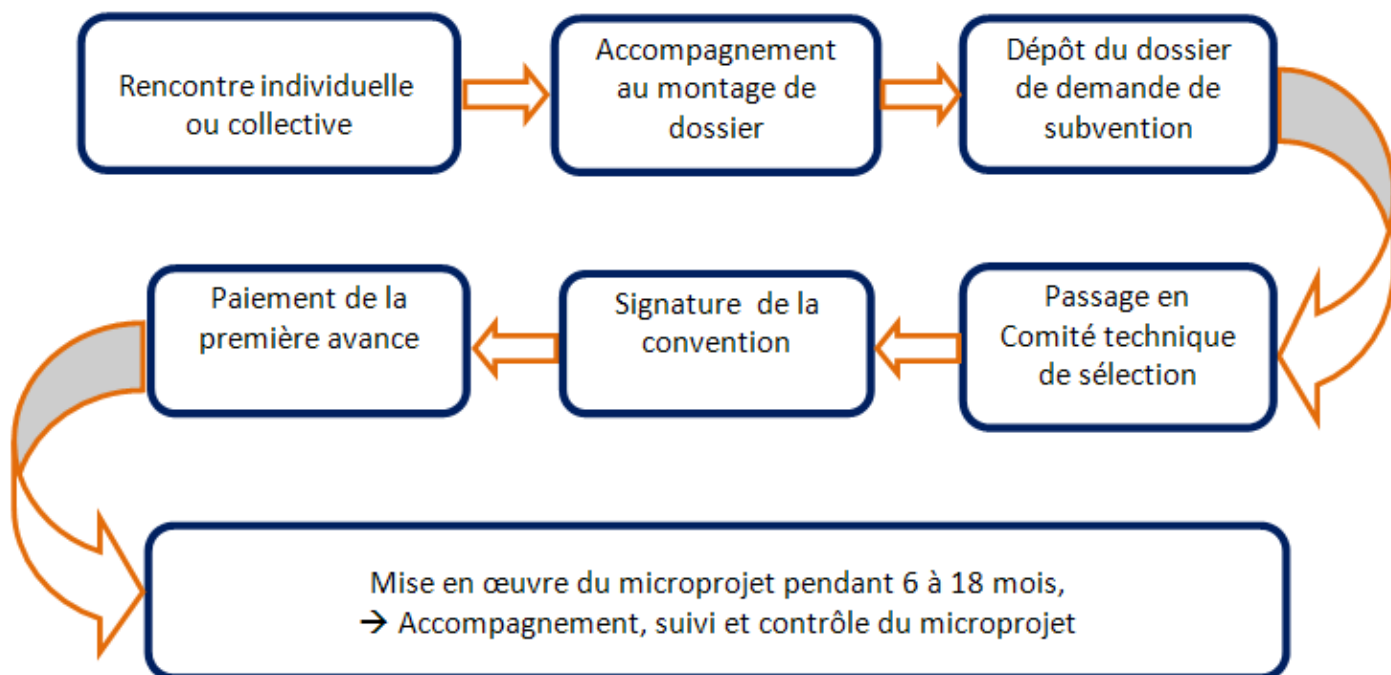
### **Avoir un impact emploi :**

Le projet doit constituer un chemin vers l'emploi pour des publics qui en sont éloignés et/ou détenir un impact positif en termes de développement économique.

### **L'innovation :**

Le dispositif microprojets soutient des initiatives innovantes, n'existant peu ou pas sur le territoire et pour lesquelles les financements sont rares ou inexistantes.

## → Comment se déroule la sélection des microprojets ?



## → 23 000 € pour quelles dépenses ?

Le budget peut s'élever jusqu'à 23 000 € et doit correspondre à des dépenses liées au microprojet et nécessaires à sa réalisation. Sont éligibles les dépenses de rémunérations, les frais de déplacements, les petites dépenses de fonctionnement et les prestations externes.

Ces dépenses peuvent par exemple être utilisées pour amorcer un projet, finaliser une étude de faisabilité, expérimenter une idée à petite échelle et préparer au mieux une mise en œuvre de plus grande ampleur.

Les dépenses d'investissements et les agios sont inéligibles.

## → Exemples de microprojets dans les Alpes Maritimes

Entre 2009 et 2011, 29 microprojets ont été accompagnés et financés par la CLAIE au titre du dispositif microprojets.

Voici quatre initiatives soutenues durant cette période :

### ZENITIME

A Cannes, formation de personnes déficientes visuelles aux pratiques bien être et mise en place d'une activité de prestations antistress en entreprises.

### ATELIER DES METIERS D'ART

A Biot, action visant à favoriser la transmission des savoirs faire liés aux métiers de l'artisanat d'art, notamment via la mise en place de formations et de chantiers écoles.

### AZZURA LIGHTS

A Cagnes sur mer, sensibilisation aux enjeux du développement durable en direction de 500 logements sociaux, complétée par la distribution d'un kit éco-citoyen comprenant différents outils d'économie d'énergie.

### NOUS (Nice Ouverture Union solidarité)

Au sein de la zone CUCS de Nice Est, mise en place d'un parcours individualisé pour l'acquisition des savoirs de bases via des ateliers citoyens innovants ciblant spécifiquement des femmes migrantes.

## → Une idée ? Un projet ? Qui contacter ?

La CLAIE anime et gère le dispositif microprojets dans les Alpes Maritimes. Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter :

Thibault DINGREVILLE  
Chargé de mission microprojets  
CLAIE, 7/9 Bd. A. Raynaud, 06100 Nice  
Tel : 04 92 07 73 35  
Courriel: [microprojets-claie06@orange.fr](mailto:microprojets-claie06@orange.fr)

**Plus d'informations sur [www.claie06.org](http://www.claie06.org)**



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Fonds social européen

Le dispositif microprojets est financé par l'Union européenne et la Région Provence Alpes Côte d'Azur. L'Europe s'engage en Région PACA avec le Fonds social européen